

8 avril 2008

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

G.H. MUMM ET CIE

(Ex. compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés)

Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société GH MUMM ET CIE – Société Viticole de Champagne, Successeur (ci-après MUMM), soit du 25 mars au 7 avril 2008 inclus, elle a acquis sur le marché pour le compte de la société Pernod Ricard 1 527 actions MUMM au prix de 200 € par action.

A la clôture de l'offre, Pernod Ricard détient 2 003 941 actions représentant autant de droits de vote MUMM, soit 99,69% du capital et des droits de vote (1).

Les actions MUMM sont radiées du compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés ce jour, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les porteurs minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

(1) Sur la base d'un capital composé de 2 010 199 actions représentant autant de droits de vote.